

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul Sage - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD –
- Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Hubert FENEON - Vincent FENEON -
Marion GAIN - Isabelle GILLES – Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

Procurations : Valérie AUPECLE à Marion GAIN – Patrice MAILLY à Didier ROUX

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie LACROIX

Date de convocation : 8 septembre 2017

Date affichage : 11 septembre 2017

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 28 juillet 2017, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter une délibération :

- Décision modificative n°1 : budget alloué à la Médiagora

Délibérations :

1/ Encaissement chèque dégrèvement 2015 :

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu le 28 juillet un chèque du Trésor Public. Ce chèque de 263 euros correspond à un dégrèvement sur la taxe foncière 2015.

Ce dégrèvement sera reversé aux locataires des terrains de la commune sur les fermages 2017.

15 voix pour

2/ Encaissement chèque GROUPAMA :

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu le 5 septembre 2017 un chèque de GROUPAMA. Ce chèque de 388.80 euros correspond à un remboursement de sinistre concernant les vitres de la porte d'entrée de la cantine. Le remplacement des vitres cassées a été fait par l'entreprise GENETIER de Lugny les Charolles.

15 voix pour

3/ Eclairage public : renouvellement matériel vétuste :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public "Renouvellement matériel vétuste" (dossier N° 433065_RVEP) transmis par le SYDESL le 27 juillet 2017, et, indiquant un coût total de travaux d'un montant de 873.00 € HT.

Dans le courrier, le plan de financement précise une participation du SYDESL de 50 % soit 436.50 € HT. Le cout restant à la charge de la commune est de 436.50 € HT arrondi à 450 € HT.

15 voix pour

4/ Convention de vérification des Poteaux Incendie :

Le Maire, Didier ROUX, fait part au Conseil Municipal d'une convention de prestation de service proposée par la SAUR pour une assistance technique pour l'entretien du matériel de protection contre l'incendie. Une 1ère convention de contrôle avait été signée en juillet 2010 pour une durée de 7 ans.

Cette mission comporte une assistance technique de base pour un coût de 45.90 euros HT par borne à incendie en service sur la commune. La durée de la convention sera de 3 ans à compter de sa notification. Cette convention se reconduira tacitement par période de 3 ans sans excéder une durée totale de 9 années.

15 voix pour

5/ Vente des anciennes grilles du monument aux morts :

Le Maire, Didier ROUX explique qu'une demande a été faite par un habitant de la commune pour acheter les anciennes grilles qui délimitaient le monument aux morts au prix de 250 €.

15 voix pour

6/ Vente d'extincteurs âgés de plus de 10 ans :

Le Maire, Didier ROUX rappelle que la commune a acheté 4 extincteurs neufs (pour un coût moyen TTC de 44,40 € après participation de 50 % du Groupama) pour remplacer 4 extincteurs âgés de plus de 10 ans. Il indique aussi que ces vieux extincteurs peuvent être mis au rebut mais qu'ils peuvent encore servir à des particuliers qui ont le droit de les garder 20 ans contre seulement 10 pour une commune.

4 conseillers (Paul SAGE, Armand BRIGAUD, Marion GAIN, Jean Marie JOBARD) se déclarent intéressés et proposent après discussion de les racheter au prix de 20 € pièce.

Ils quittent la salle de conseil municipal.

11 voix pour.

7/ Décision modificative n°1 : budget alloué à la Médiagora :

La commune a reçu de la région une subvention de 4 200 € pour l'acquisition de tous supports pour la Médiagora. Il est décidé d'augmenter le budget au niveau des recettes (subventions) et des dépenses (livres bibliothèque) de 3 500 €, ce qui permettra d'allouer ce montant à la Médiagora dès cette année, et le solde sera attribué avec le budget 2018.

15 voix pour.

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires :

L'état de paiement à fin août des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Rentrée scolaire des élèves du RPI :

- 78 élèves sont scolarisés sur les deux sites : 35 à Saint Julien de Civry et 43 à Lugny les Charolles.
- le regroupement de 2 classes prévu à St Julien les mercredis matins n'a pas encore pu démarrer : l'IEN de Charolles a choisi de transmettre la demande de modification d'horaires de la classe de Lugny à la DSDEN à Mâcon. Dans l'attente de la réponse, la classe de CE1 / GS reste à Lugny les mercredis.
- Trois familles ont demandé en mairie, pour qu'exceptionnellement leurs enfants scolarisés à Saint Julien de Civry puissent faire le retour à Lugny les Charolles par le grand bus RSL.

3/ Demande d'une famille hors Saint Julien de Civry pour bénéficier du bus communal :

Une réponse sera donnée par le maire prochainement. En raison de contraintes horaires, le ramassage du matin n'est pas réalisable. Celui du soir ne poserait toutefois pas problème.

4/ Sécurité sur le site scolaire : point sur les travaux et bilan financier :

La pose des trois portails a commencé fin août par l'entreprise RABERIN de Paray le Monial.

Une réunion de chantier aura lieu le samedi 16 septembre à 9h00 en mairie afin de faire le point sur l'ensemble des travaux.

Au niveau des finances, le coût total TTC est de 13 442 €.

La commune a perçu un fonds interministériel de prévention de la délinquance de 5 633 €. Le reste à charge pour la commune est de 5 971 €. La tva sera récupérée par le FCTVA.

5 / Accessibilité de la mairie :

Une première réunion de chantier aura lieu le mardi 19 septembre à 11h00 en mairie.

6/ Site multiservices :

Toutes les entreprises sont payées à l'exception de B'ALU avec laquelle il subsiste un différent.

Il reste à percevoir au niveau des subventions la somme de 4 967.40 € sur un total alloué de 455 219.80 € soit 1.09 %.

7/ Eclairage public :

Suite au changement des horloges astronomiques de l'éclairage public, de nouveaux horaires ont été décidés. L'éclairage public restera allumé jusqu'à 23 heures en semaine, du dimanche au jeudi soir, et 1 heure les vendredis et samedis soirs.

8/ Information sur la fin des contrats aidés :

Suite à un arrêté du 10 août 2017, les collectivités se voient privées de la possibilité de conclure ou de renouveler des contrats aidés de type CAE.

9/ Réserve parlementaire :

Le 9 août 2017, les députés ont voté pour la fin du mécanisme de la dotation d'action parlementaire appelée réserve parlementaire.

10/ Courrier et délibération du maire de Volesvres :

Le Maire donne lecture d'un courrier et de la délibération reçus en mairie le 4 septembre. Le maire de Volesvres indique que sa commune paiera les frais de scolarité au RPI Lugny les Charolles/Saint Julien de Civry sur la base de la facturation de Paray le Monial dont les tarifs sont très voisins du RPI.

Questions diverses :

1/ Tarif fuel domestique :

Une réflexion est menée pour adhérer à un groupement d'achat.

2/ Délaié du Guidon :

Une solution est avancée pour résoudre les problèmes d'évacuation d'eau engendrés par les travaux réalisés récemment à cet endroit.

3/ Congrès des Maires :

Le 100ème congrès aura lieu au parc des expositions de la Porte de Versailles à PARIS, du mardi 21 novembre au jeudi 23 novembre 2017 inclus.

5/ Toilettes Place Bernard Thévenet :

L'état des toilettes de la Place Bernard Thévenet est jugée non satisfaisant. Une solution va être étudiée pour la rénovation ou le remplacement.

6/ Merci du Judo Club Charolais et de l'association Le Défi Anthony » pour les subventions attribuées en 2017.

7/ Fonds national de Péréquation Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

La commune va percevoir 11 148 €.

8/ Réunion mensuelle des aînés :

Le conseil municipal avait donné son accord le 27 avril dernier pour que les aînés puissent se réunir chaque 1^{er} mardi du mois en salle de la mairie. La reprise est prévue le mardi 3 octobre à 14h00.

9/ Fleurissement :

Le Maire donne lecture des félicitations d'habitants de la commune pour les bas cotés fleuris et l'église égayée par les plantes.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal :
Vendredi 20 octobre 2017 à 20h30